

**Association des retraités de l'École Polytechnique**

**AREP**

**Bulletin d'information aux membres  
JANVIER 2010**

**L'ASSOCIATION POURSUIT L'ÉCOLE PAR VOIE  
DE RECOURS COLLECTIF**

Le Bureau de l'AREP profite de ce bulletin pour vous offrir ses meilleurs souhaits pour la nouvelle année.

L'Assemblée générale de juin dernier a donné au Bureau de l'AREP le mandat de poursuivre l'École pour ne pas avoir respecté l'entente (référendum 2002) sur les modalités d'indexation à 100% de notre rente de retraite. En effet, la seule condition faisant l'objet de l'entente référendaire à cette indexation à 100%, était un surplus de capitalisation égal à deux fois la cotisation régulière de l'École. Cependant, l'École en a ajouté unilatéralement d'autres qui n'ont jamais fait l'objet d'entente avec les participants au régime soit a) l'attestation de l'actuaire quant à la solvabilité du régime, b) le remboursement de l'École de contributions spéciales.

Suite à la résolution quasi unanime de l'AREP en juin, le Bureau a retenu les services de la firme d'avocats Woods s.e.n.c.r.l. qui a préparé les documents nécessaires à un recours collectif au nom de l'ensemble des retraités. La firme Woods sera essentiellement payée un pourcentage (entre 15 et 30) des sommes qu'aura à verser l'École. Les montants réclamés dépassent le million de dollars.

La procédure du recours collectif comporte deux étapes : une première où le juge de la Cour Supérieure décide si un recours collectif est acceptable (il faut souvent un an pour cette étape); une seconde étape, si la première est positive, où il y a plaidoirie sur le fond ( il faut ici ....un certain temps...).

Les documents requis ont été envoyés à la Cour Supérieure et à l'École en décembre 2009. La poursuite est donc lancée.

Nous vous tiendrons informés de la progression de ce dossier important.

pour le Bureau de direction,

**Jean Rousselet, Ph.D.,**  
Président de l'AREP

**Association des retraités de l'École Polytechnique**

**AREP**

**Bulletin d'information aux membres  
Mai 2010**

## **Assemblée Générale Annuelle**

Chers retraités, votre association, l'AREP, tiendra son Assemblée annuelle à l'École le mercredi 19 mai 2010 au A-526 (le stationnement sera gratuit ;on vous donnera un carton de sortie en séance). Faites-vous un devoir d'y participer. Vous trouverez ci-joint un avis de convocation de notre secrétaire Henri Yelle.

L'année dernière, lors de l'Assemblée générale annuelle 2009, les retraités avaient voté quasi-unaniment pour que l'AREP organise une poursuite en recours collectif contre l'École au sujet de l'indexation non correcte des rentes par l'ajout irrégulier, par l'École, de conditions restrictives supplémentaires n'ayant pas fait l'objet d'une entente. Suite à cette assemblée, le Bureau a négocié une entente de service avec un bureau d'avocats, a négocié un emprunt à la banque et a participé à la rédaction des documents légaux nécessaires au lancement de la poursuite en Cour supérieure. Suite à tout ceci la poursuite a commencé officiellement en décembre 2009 par le dépôt des documents en Cour supérieure.

L'Assemblée fera donc le point sur la poursuite.

Vous serez également appelé à choisir un candidat pour l'élection d'un retraité au poste de membre du Comité de retraite en remplacement de Michel Rigaud.

Vous devrez aussi élire les membres du Bureau de direction dont un nouveau trésorier. Les autres membres du Bureau, Jean Rousselet, André Maheux et Henri Yelle, seront candidats à leur poste respectif.

Suite à la réunion, notre vice-président André Maheux pilotera une discussion sur l'orientation que devrait prendre l'AREP à l'avenir. Un léger goûter à la salle Rolland suivra la réunion.

Au plaisir de vous voir nombreux.

pour le Bureau de direction,

Jean Rousselet, Ph.D.,  
Président de l'AREP

**Association des retraités de l'École Polytechnique**

**AREP**

**Bulletin d'information aux membres, juin 2010**

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 19 mai 2010. Une quarantaine de membres étaient présents et voici les principaux éléments de la rencontre :

---Le recours collectif suit son cours et la prochaine étape devrait être la comparution devant la juge des parties suite à quoi elle rendra son jugement sur l'acceptabilité du recours collectif (sans doute fin 2010).

---Les deux élus des retraités au Comité de retraite, Louis Courville et Michel Rigaud, font rapport sur ce qu'il s'est passé au Comité : le fonds s'est beaucoup amélioré depuis un an mais demeure fortement déficitaire. Le mandat de Michel Rigaud arrive à terme mais il est intéressé à continuer son travail au Comité. L'Assemblée recommande unanimement la candidature de Michel Rigaud. **L'AREP vous demande donc de voter pour Michel Rigaud lors de la réunion annuelle du Régime du 14 juin.**

---Les mandats au bureau de Jean Rousselet, André Maheux, Henri Yelle sont reconduits unanimement alors que le président sortant demeure Raymond Mayer. Jean-Guy Deschênes est élu unanimement au poste de trésorier.

Nicole Forest qui a fièrement occupé le poste de trésorière durant les quinze dernières années a décidé de ne pas se présenter.

**L'Assemblée rend unanimement hommage à Nicole Forest pour son dévouement intarissable.**

---Dans le but d'augmenter les domaines d'intérêt traités, le bureau s'adjoint Céline Lemire et Doris McNeil comme conseillères. On se souvient que Denis Beaudry se dévoue également comme conseiller depuis plusieurs années.

Vous verrez à l'avenir dans le bulletin un encadré « Rappelez-vous que ..... » pour vous renseigner sur des points qui nous échappent parfois comme retraité.

**Rappelez-vous que.....**

**La couverture d'assurance-voyage (incluant le rapatriement) des retraités est diminuée à 50 000\$ par période de 5 années consécutives. Ex. : Si vous réclamez 10 000\$ en 2010, vous ne pourrez réclamer que 40,000\$ pour 2011, 2012, 2013, 2014 et ainsi de suite. Cette couverture prend fin le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant ou coïncidant avec le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne retraitée.**

Pour le Bureau,

Jean Rousselet, Ph.D.  
Président

**Association des retraités de l'École Polytechnique**

**AREP**

**Bulletin d'information aux membres**

**Décembre 2010**

## **LE DOSSIER CONCERNANT LE RECOURS COLLECTIF SE POURSUIT**

Comme vous l'avez autorisé lors de l'Assemblée générale de mai 2009 l'AREP a initié une procédure en recours collectif pour poursuivre l'École.

Le Bureau de l'AREP considère que l'École a fait des changements illégitimes aux règlements du Régime de retraite en 2003 et 2006, changements qui faisaient suite aux référendums tenus en 2002 et 2005. Ces changements ont eu pour effet de priver les personnes retraitées d'une indexation à 100% de leur rente pour les années 2007 et 2008, les retraités se voyant plutôt accorder une indexation à 50%.

Les modifications aux règlements demandées par la Corporation de Polytechnique à la RRQ stipulaient que désormais, deux conditions supplémentaires étaient nécessaires pour que la rente soit indexée à 100%. Ces conditions, qui ne faisaient pas partie des éléments soumis à l'approbation des membres du Régime lors des référendums de 2002 et de 2005, étaient les suivantes :

- besoin d'une attestation de solvabilité du Régime
- priorité que s'accordait l'École de reprendre au Régime ses contributions spéciales qu'elle avait dû verser au Régime avant que l'indexation à 100% de la rente puisse se faire.

L'École prétend que, pour ce qui est de l'indexation, les référendums n'étaient en fait que des consultations. Le Bureau de l'AREP affirme évidemment que les référendums sont des ententes fermes, des contrats, et que l'École doit les respecter.

Dans cette procédure en recours collectif, il faut d'abord demander à la Cour Supérieure la permission de procéder au recours collectif et c'est ce que le Bureau de l'AREP a fait, par la voix de ses procureurs, lors de la comparution, les 15 et 16 novembre 2010. Lors d'une telle comparution, le fond du problème n'est pas, à ce stade, la partie importante du dossier. On discute plutôt de la formulation de la plainte, des délais (normalement il y a prescription après trois ans mais il peut y avoir des circonstances atténuantes), de la représentativité de la personne ou de l'organisme qui veut piloter le recours collectif, etc.

Cette étape importante est maintenant derrière nous et nous devrions avoir une réponse de la Cour Supérieure dans les premiers mois de 2011. Le Bureau ne manquera pas de vous informer rapidement des résultats de notre démarche. La valeur financière de cette démarche pour un retraité est approximativement égale à 1% de sa pension annuelle du Régime multipliée par le nombre d'années qu'il lui reste à vivre.

## L'AREP S'ADRESSE AUX FUTURS RETRAITÉS

Le mardi 16 novembre dernier, André Maheux, Céline Lemire et Doris McNeil, représentants de l'AREP, ont eu l'occasion de rencontrer les futurs retraités de l'École dans le cadre du cours de préparation à la retraite. Une vingtaine de futurs retraités étaient présents.

André, Céline et Doris ont fait une présentation de notre association et ont partagé leur expérience de vie de retraité.

Dans un premier temps, nos représentants ont fait l'historique de l'Association et expliqué le cadre juridique qui la gouverne puisque l'AREP est une association sans but lucratif reconnue en vertu de la 3<sup>e</sup> partie de la loi sur les compagnies. Nos représentants ont également énuméré les buts poursuivis par l'AREP en insistant sur le bien-être de ses membres et la protection de leurs intérêts.

Prenant conscience que les nouveaux membres qui se joignent à l'Association sont plus jeunes que la moyenne d'âge de la majorité des personnes déjà retraitées, les futurs retraités ont également obtenu l'engagement que l'AREP sera attentive à leurs besoins spécifiques.

André, Céline et Doris ont insisté sur le fait que l'AREP constitue en quelque sorte le prolongement de ce que furent leur association ou leur syndicat. La participation à l'AREP est importante pour eux puisque, dorénavant, en l'absence de mécanismes de référendum (démarche qui ne sera plus utilisée par l'École), seule l'AREP peut veiller à ce que les intérêts des retraités à l'égard du Régime de Retraite soient protégés.

Enfin, nos représentants ont expliqué que la participation à l'AREP est sur une base totalement volontaire. Le futur retraité doit exprimer le désir de rejoindre l'AREP lors de sa rencontre avec le Service des ressources humaines au moment de finaliser les détails de son départ à la retraite. La personne doit alors remplir un formulaire à cette fin et autoriser le prélèvement de sa cotisation à la source. C'est la seule façon pour l'Association de recruter comme membre tout nouveau retraité.

Après cette présentation, il y a eu un échange fort cordial, chacun partageant soit ses expériences à titre de personne retraitée, soit ses projets, inquiétudes ou questionnements à titre de futur retraité.

En bref, cet échange s'est avéré très positif et apprécié de tous. Le Bureau de l'AREP souhaite que tous les futurs retraités viennent rejoindre les rangs de l'Association !

## CE QUE LES RETRAITÉS DOIVENT SAVOIR ...

### **Rappelez-vous que.....**

La couverture d'assurance-voyage des retraités (incluant le rapatriement) est diminuée à 50 000\$ par période de 5 années consécutives. Cela signifie que si vous réclamez 10 000\$ en 2010, vous ne pourrez réclamer que 40,000\$ pour 2011, 2012, 2013, 2014 et ainsi de suite.

Cette couverture prend fin le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant ou coïncidant avec le 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne retraitée.

### **Du nouveau dans les prochains mois**

L'AREP aura son site WEB.....

En effet, le Bureau travaille actuellement avec le Service informatique de l'École pour mettre en place le site web de l'AREP. Ce nouvel outil de communication permettra, entre autres, de vous informer plus rapidement.

### **Surveillez votre courrier électronique**

Vous avez maintenant reçu par courriel, le résultat du sondage « Une sortie, un voyage.... » envoyé à tous les employés actifs et retraités de l'École. Il semble bien que ce projet ait intéressé plusieurs personnes ... !

### **Exposition au Carrousel du Musée du Louvre à Paris**

Notre collègue retraitée, Claudette Poirier, a été choisie par la Société nationale des Beaux-arts pour exposer une de ses œuvres, du 16 au 20 décembre prochain, dans la capitale française. Nos plus sincères félicitations et beaucoup de succès!

### **Votre adresse courriel**

Si vous avez reçu ce bulletin par courrier postal, c'est que le Bureau de l'AREP n'a pas votre adresse courriel. Si vous en avez une, (ou celle d'une connaissance qui pourrait recevoir vos messages) nous vous prions de la faire parvenir à [jean-guy.deschenes@polymtl.ca](mailto:jean-guy.deschenes@polymtl.ca). Nos communications seront ainsi plus « écolo » et plus rapides!

### **Vous voulez partager avec vos collègues retraités...**

Si vous avez des nouvelles qui pourraient intéresser tous les retraités, n'hésitez pas à les faire parvenir à [celine.lemire@polymtl.ca](mailto:celine.lemire@polymtl.ca)

Les membres du Bureau de l'AREP

Les membres  
vous souhaitent

